

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION

Séance du 08 septembre 2016

Date de convocation :
Le 19 août 2016

L'an **deux mille seize**, le **08 septembre** à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 19 août 2016.

Nombre :

- délégués titulaires : 18
- de présents : 9
- de votants : 9

- délégués suppléants : 14
- de présents : 2
- de votants : 2

Étaient présents (11) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; M. Grégory LELONG ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Mattéo GUALANO ; Mme Denise CAPPELLE ; Mme Monique GUILBERT ; M. Vincent HADOT ; Mme Gwenaëlle VANDEVILLE.

Absents excusés : (8)

M. Guy HUART ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU ; Mme Anne GOZÉ ; M. Maurice HENNEBERT ; M. Francis ALDEBERT ; Mme Laurence PÉAN ; Mme Yveline DRUELLE.

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État :
II/026/16

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Secrétaire de Séance :
Mme Valérie LEVEQUE

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Nos Réf : VL/IC

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er}, 4 et 8 ;

OBJET : Pack Culture et Pack Loisirs 2016.

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente,
Élisabeth GONDY

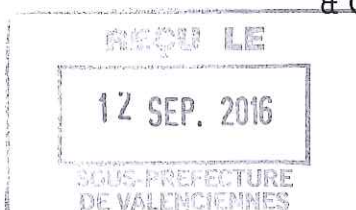
Pour assurer ses fonctions de promotion de l'offre touristique, culturelle et de loisirs locale, Valenciennes Tourisme & Congrès souhaite commercialiser des « Packs Culture » et des « Packs Loisirs », en partenariat avec l'ensemble des structures culturelles et de loisirs volontaires de son territoire.



La Présidente :
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture.

Les prestations proposées à la vente par les structures culturelles et de loisirs se verront assemblées afin de constituer des « Packs », adaptés aux différentes clientèles cibles, sur la base des programmations culturelles et de loisirs existantes. Ces packs seront par la suite commercialisés et promus par Valenciennes Tourisme & Congrès.

Ces packs pourront inclure : des entrées pour un spectacle culturel, des entrées dans une structure de loisirs, des entrées pour le Musée des Beaux-Arts de Valenciennes, des billets pour une prestation réalisée par Valenciennes Tourisme & Congrès, un repas chez un restaurant partenaire... (liste non exhaustive).



Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 08 septembre 2016,

- D'autoriser le Directeur Général à signer toutes conventions de partenariat relatives aux « Pack Culture » et « Pack Loisirs ».

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

AUTORISE :

- Le Directeur Général à signer toutes conventions de partenariat relatives aux « Pack Culture » et « Pack Loisirs ».

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 08 septembre 2016

La Présidente,
Élisabeth GONDY

